





DOSSIER 1: DEMANDE D'AIDE FA3R

Fonds d'Aide à la Reconstitution de la Ressource Résineuse

DOSSIER 2025

Toujours utiliser la

en forêt privée dans le Massif Vosgien version de l'année en cours.							
Territo	oire du projet de plantation :	☐ Alsace	☐ Lorraine	□ Fra	nche-Comté		
	COORDONNEES DU DEMANDEUR						
Nom et	t Prénom :						
Raison	sociale le cas échéant (GF, Indivisio	n) :					
Adress	e complète :						
	one (obligatoire) :						
· c.cp···	one (oungatone) -						
		ENGAGEMENTS I	DU DEMANDEUR				
Le demandeur sollicite une aide au reboisement conformément au présent dossier technique. Pour cela, il atteste :							
✓	Étre propriétaire ou avoir mandat pour signer la présente demande.						
✓	Présenter un dossier <u>AVANT LA REALISATION DE LA PLANTATION</u> (avec factures de plants/plantation postérieures au dépôt de ce dossier), conforme aux règles d'éligibilité énoncées ci-dessous.						
✓	Avoir signé un document de gesti de plantation est inclus ou avoir a	-			quelle le chantier		
✓	S'engager à respecter l'(les) itinér réalisation du chantier de plantat		noisi(s) et les critères techniqu	ıes énoncés ci-a	iprès pour la		
✓	S'engager à entretenir la plantation protections contre le gibier si néc obligations de résultats au nouve	essaire). En cas de ve					
✓	Accepter une visite de terrain en ans.	amont de la décision e	t être soumis à un contrôle d'o	exécution des tr	ravaux durant 5		
✓	Qu'il devra rembourser l'aide s'il	s'avère que l'un des cri	itères de ce présent documen	t n'est pas respo	ecté.		
REGLES D'ELIGIBILITE							
Le dem	andeur vérifie et s'engage à présen	ter une demande conf	orme aux critères suivants :				
✓	La plantation est située sur le Ma	ssif Vosgien et/ou la Vớ	ge (voir liste des communes éligible	es, annexe 1).			
✓	Aucune réglementation n'interdit prouver l'envoie d'une demande		-		oriétaire devra		
✓	Le projet ne concerne pas les bois	sements de terres agric	coles.				
✓	La plantation respecte les règleme	ents et principes enviro	onnementaux (se renseigner en M	lairie ou auprès d'u	n technicien forestier).		

CONFIER LA GESTION DU DOSSIER A UN PROFESSIONNEL

une surface totale maximum de 4 ha et est situé dans une propriété d'un seul tenant inférieure à 10 ha.

structure doit donc faire partie du FA3R pour bénéficier de celui ci.

Le chantier est composé d'îlots de plantation d'une ou plusieurs essences d'une surface minimum de 50 ares, totalise

Si le demandeur de l'aide est propriétaire d'une scierie de résineux, ou est exploitant forestier résineux, ou apparenté, la

Dans le cas où le demandeur confie la gestion administrative du dossier à un professionnel pour la suite de son traitement (compléments d'information, visite, ...), préciser le contact : Nom et Prénom : Organisation : Adresse complète : Téléphone (obligatoire) : _____ Mail : _____

	PRESENTA	TION DE	LA (DES) PARC	ELLE(S)			
Propriété : \square en nom	Propriété : ☐ en nom propre ☐ en indivision, Groupement Forestier, etc.						
Engagement Gestion durable	e: 🔲 Numéro de PSC	ົ່ງ, CBPS+ oເ	ı RTG :				
	ou 🏻 Numéro de cer	tification fo	orestière (PEFC, FS	SC) :			
Les parcelles sont incluses d	ans une propriété d'un :	seul tenan	t de : ha	a au total (surface	e du groupe de par	celles le plus important)	
OBLIGATOIRE							
Nature du peuplement avant			•	-			
Coupe rase du peuplement :	•		•	•			
	Lot acheté par :						
Préciser si l'achat des parcell	les est postérieur à cette	coupe: A	Achat du sol nu □	Oui 🏻 Non			
	PRES	ENTATIO	N DU CHANTIE	R			
Localisation du chantier :							
Education as chartier.							
Commune	Lieu-dit	Section	N° de parcelle	la parcelle	Surface à planter	Essence choisie	
			-	·	-		
						<u>. </u>	
Surface totale du chantier :	ha	aı	es ca				
Période prévisionnelle des tr	avaux de reconstitution	:					
La plantation sera : ☐ confiée à un professionnel ☐ réalisée par le demandeur (dans ce cas, l'aide forfaitaire sera ajustée comme présenté ci-dessous).							
Fournisseur des plants press							

ITINERAIRE DE PLANTATION ET CONDITIONS TECHNIQUES

Indiquer la surface à planter par type d'itinéraire (essence et densité minimum) :

Essence	Surface	Densité minimum	Aide forfaitaire (TTC) plantation par un reboiseur	Aide forfaitaire (TTC) plantation par le demandeur
for the		1 600 pl/ha	1500 €/ha	750 €/ha
Épicéa		2 000 pl/ha	2250 €/ha	1125 €/ha
Dougles		1 200 pl/ha	1500 €/ha	750 €/ha
Douglas		1 600 pl/ha	2250 €/ha	1125 €/ha
BASIN-se (France et Habrida)		1 200 pl/ha	1500 €/ha	750 €/ha
Mélèzes (Europe et Hybride)		1 600 pl/ha	2250 €/ha	1125 €/ha
Dina laviaia (Calabra au Carra)		1 200pl/ha	1500 €/ha	750 €/ha
Pins laricio (Calabre ou Corse)		1 600 pl/ha	2250 €/ha	1125 €/ha
Chara da l'Atlas		1 200pl/ha	1500 €/ha	750 €/ha
Cèdre de l'Atlas		1 600 pl/ha	2250 €/ha	1125 €/ha
Pin sylvestre		2 000 pl/ha	2250 €/ha	1125 €/ha
Sapin		1 600 pl/ha	1500 €/ha	750 €/ha
(pectiné/Noble/Nordmann/(Bornmuller)		2 000 pl/ha	2250 €/ha	1125 €/ha

Note: Les montants de la prime sont encore majorés sur l'année 2024 face aux difficultés rencontrées par les propriétaires et à la suite des différentes crises.

Conditions techniques obligatoires:

- ✓ Respecter les densités minimums de plantations indiquées ci-dessus.
- ✓ Ilot minimum de plantation : 50 ares.
- ✓ Le mélange est autorisé mais sera analysé par le service instructeur pour assurer son intérêt sylvicole.

- ✓ Plants utilisés issus de pépinières forestières agréées conformes aux arrêtés régionaux de provenances.
- Plants adaptés aux conditions de sol et d'altitude, le respect des arrêtés MFR.
- ✓ Pour les mélanges intimes (lignes, plants, placeaux, bandes, points d'appui), utiliser soit la densité haute pour toutes les essences, soit la densité basse pour toutes les essences.
- ✓ Concernant le mélange d'essence : de 0,50 ha à 1 ha : 2 essences maximum de 1 ha à 2 ha : 3 essences maximum de plus de 2 ha : 4 essences implantées au maximum.

Recommandations:

- ✓ Les plantations de résineux à proximité des cours d'eau doivent être évitées.
- ✓ La technique de plantation par potets travaillés est fortement conseillée.
- ✓ Prévoir au minimum 2 dégagements dans les 5 ans permettant aux plants de s'affranchir de la végétation concurrente.
- ✓ Installer un système de protection contre le gibier, si nécessaire.
- ✓ Les dossiers faisant appel à une entreprise citée en annexe 3 seront traités de manière prioritaire en fonction des fonds disponibles.
- ✓ Un chantier aidé par le FA3R ne justifie aucun surcoût lors de l'achat des plants ou des travaux de plantation.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- 1. Un plan de situation (carte 1/25000), indiquant la localisation du chantier et les chemins d'accès (cette carte peut être produite à partir du site www.geoportail.fr).
- 2. Un plan cadastral, indiquant le contour exact des surfaces plantées, en distinguant les essences le cas échéant.
- 3. Le titre de propriété des parcelles concernées : extrait de matrice cadastrale de moins d'un an, acte notarié (complet), attestation de notaire, etc.
- 4. La copie de la couverture de votre document de gestion (PSG, CBPS, RTG) précisant sa date de validité, ou la copie de votre attestation de certification forestière (PEFC, FSC).





ADRESSES POUR L'ENVOI DES DOSSIERS

FIBOIS Grand Est

3 allée des Tilleuls 54180 Heillecourt

Pour toutes questions concernant le montage de votre dossier :

kevin.girot@fibois-grandest.com 06 99 98 53 84

VALIDATION DU DOSSIER ET ENGAGEMENT

VALIDATION DO DOSSIEN ET ENGAGEMENT					
	, certifie exactes toutes les informations portées dans ce document et				
m'engage à respecter toutes les règles et critères énonce	és.				
Fait à	, le				
Signature :					

TRAITEMENT D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Étape de réalisation et de traitement d'un dossier FA3R :

Personne concernée :

1. Dépôt du dossier par le propriétaire, avant la plantation.

Propriétaire

2. Accusé de Réception, permettant au propriétaire de lancer les travaux.

FIBOIS GRAND EST

3. Instruction administrative du dossier.

FIBOIS GRAND EST

4. Instruction technique par le service forestier concerné.

CNPF, Chambre d'Agri., Forestiers d'Alsace

5. **Présentation du dossier aux contributeurs**, en Comité Opérationnel.

Contributeurs

6. Courrier de validation ou de refus du dossier.

FIBOIS GRAND EST

7. Réalisation de la plantation par le propriétaire dans un délai maximum de deux ans.

Propriétaire / Professionnel

8. Envoi de la **déclaration d'exécution de travaux** avant le 31 décembre de la 2^{ème} année.

Propriétaire

9. Vérification administrative des pièces.

FIBOIS GRAND EST

10. Contrôle terrain si nécessaire par le service forestier concerné.

CNPF, Chambre d'Agri., Forestiers d'Alsace

11. Paiement de l'aide le cas échéant.

CNPF

12. Entretien de la plantation pendant 5 ans.

Propriétaire

13. Contrôle possible pendant une durée de 5 ans.

CNPF, Chambre d'Agri., Forestiers d'Alsace

PRESENTATION DU FONDS D'AIDE À LA RECONSTITUTION DE LA RESSOURCE RESINEUSE DU MASSIF VOSGIEN

Ce fonds est une initiative privée créé en 2012 par les acteurs de la filière forêt-bois de Lorraine, d'Alsace et de Franche-Comté. L'attribution de l'aide ne constitue pas un droit. Elle est subordonnée à l'accord des membres et partenaires du fonds, ceux-ci étant souverains sur la décision d'octroi. En tout état de cause, l'attribution de l'aide est conditionnée par le montant de l'enveloppe financière disponible.

Les contributeurs du FA3R:

- Scierie Bastien
- Scierie Gaiffe
- Scierie Lemaire
- Scierie Mougenot
- Scierie Oriel
- Scierie Schilliger

- Fabricant de panneaux EGGER Rambervillers
- Coopérative Forêt d'ici
- Scierie Matthieu
- Groupe Sagard Vosges
- Groupe SIAT
- Scierie Weber

Groupement Fibre Premium

Les organismes à l'origine du fonds :

- CNPF Lorraine-Alsace et Franche-Comté
- Le groupement des pépiniéristes Lorraine-Alsace
- Chambre d'Agriculture Grand Est
- Forestiers d'Alsace
- L'interprofession FIBOIS GRAND EST

- Chambre patronale des scieurs des Vosges
- Syndicat des scieurs d'Alsace
- Norske Skog Golbey
- Les coopératives forestières de Lorraine et d'Alsace













Usine Pavatex

Golbey





























